

Bon No: 001125425		1ere Gachée: 08:45 (1) Quantité: 6.00 m3		Date: 05/02/2026 référence commande(2): 06.76.35.91.72		reap030226105212		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410221 chantier: 022123		BATIM PARIS SARL VERNANCOURT		3 RUE DU MOULIN 51800 ROUTE DE VANAU LT LES DAME 06.76.35.91.72 51330 Vernancourt		M86 M86		8x4 ROUXEL BER BERKOUK	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 10:00 00:00	
température:		vitesse du vent:		validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures 			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NFB403A360		BPS				XA3		CL 0,65	
consistance(7)		Dmax							
S3		20							
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM3 A 42.5 N LH CE PM-ES				360		C40/50			
appellation commerciale C40/50 XA3 S3 Dm20 CEM3 360									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP				F.STRUCTURELLES PRE 5480/4700				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1